

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
10 octobre 2019 - Crans-près-Céligny

71 communes membres, 30 présentes, 22 excusées, 19 absentes, équivalent à 109 suffrages sur 259, la majorité absolue est à 55 suffrages. (54 personnes présentes).

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Bogis-Bossey, Borex, Bougy-Villars, Bremblens, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Clarmont, Coinsins, Cottens, Crans-près-Céligny, Denens, Eclépens, Eysins, Gingins, Lavigny, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Moiry, Montricher, Mont-sur-Rolle, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Signy-Avenex, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix et Vuflens-le-Château.

Sont excusées, les communes de :

Allaman, Aubonne, Chéserey, Corbeyrier, Corseaux, Cuarnens, Daillens, Dully, Founex, Genolier, Henniez, La Rippe, La Sarraz, Le Vaud, Penthalaz, Penthaz, Perroy, Prangins, Rolle, Saint-Oyens, Tannay et Trélex.

Sont absentes, les communes de :

Begnins, Buchillon, Commugny, Coppet, Echandens, Etoy, Féchy, Gilly, Gimel, Givrins, Grens, Jouxten-Mézery, Lully, Mex, Mies, Missy, Montagny-près-Yverdon, Saint-Georges et Yens.

Points forts de l'Assemblée générale

- Les ateliers : en cas de reprise de la facture sociale par le Canton, quelles nouvelles compétences aux communes ?

Ordre du jour

1. Introduction et souhaits de bienvenue.
2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 13 juin 2019 à Mex.
3. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV :
 - Nouvelle péréquation : état des discussions avec l'Etat et l'UCV
 - GT construction scolaire
 - Nouvelles formations proposées par l'AdCV
4. Atelier : en cas de transfert de la facture sociale au Canton, quelles nouvelles compétences aux communes ?
5. Divers et propositions de l'assemblée

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Mme Byrne Garelli ouvre la séance à 19h05 et souhaite la bienvenue à tous. Elle demande une minute de silence en l'honneur de M. Philippe Besson, Syndic de Penthaz, qui a été membre du Comité de l'AdCV entre 2011 et 2014, décédé le 1^{er} août de cette année.

Elle remercie les représentants des communes membres, et les communes non-membres invitées, représentées par des municipaux de Nyon, Gland, Arzier-le-Muids et Paudex ; elle salue également Messieurs les députés Maurice Gay et Pierre-André Romanens, ainsi que Madame la préfète Chantal Turin.

Mme la Présidente remercie la Commune de Crans-près-Céligny pour son accueil, les municipaux et son syndic, ainsi que le secrétaire municipal et les concierges.

Elle informe l'assemblée que MM. Jean-Christophe de Mestral (municipal à Aubonne), Yves Raboud (municipal à Corseaux) et Jean-Yves Thévoz (Syndic de Daillens), membres du Comité, sont excusés

Mme Byrne Garelli passe la parole à M. Farhad Kehtari, Syndic de Paudex, dont la municipalité a confirmé son adhésion à l'AdCV hier, en lui souhaitant une cordiale bienvenue.

M. Kehtari remercie Mme la Présidente. Il informe l'assemblée que sa commune fait également partie de l'UCV, mais qu'en l'état actuel des discussions concernant la nouvelle péréquation, la Municipalité de Paudex a estimé important d'adhérer également à l'AdCV en tant que petite commune. Suite à des différences de point de vue avec l'UCV, l'adhésion à l'AdCV est un bon complément. La Commune de Paudex compte quelques 1'500 habitants. Avec des recettes fiscales d'environ 9 Mios, la commune est fortement taxée par la nouvelle péréquation et doit, comme d'autres communes membres de l'AdCV, emprunter pour faire tourner le ménage communal. M. Kehtari estime cette situation intenable. Il ajoute que les projets dans le cadre du PALM leur coûtent également très cher.

Madame la Présidente passe la parole à M. Robert Middleton, Syndic de Crans-près-Céligny, qui nous accueille aujourd'hui.

M. Middleton salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Il informe que sa commune est à bout touchant d'obtenir l'autorisation de s'appeler Crans uniquement, l'ajout de près-Céligny ne sera plus d'actualité, ainsi que nous avons pu le constater dans la presse.

Les temps sont si mauvais, que M. Middleton ne va pas faire une présentation de sa commune, mais plutôt « faire polémique ». Voici l'intégralité de son message :

En Suisse, nous sommes censés vivre dans un Etat libéral qui garantit certains droits à ses citoyens et veille à l'autonomie de ses communes.

Les autorités de notre canton pourtant sont devenues confiscatrices et dirigistes, avec des mesures récentes dont Lénine serait fier.

1. Nous allons parler ce soir de péréquation.

Je suis réconforté par la conclusion du récent audit de la Cour des comptes, reçu hier: "Les résultats relatifs à l'objectif d'atténuation de charge fiscale entre communes vont au-delà de ce qui est prévu, amenant des communes à fort potentiel fiscal de base à disposer de moins de ressources pour faire fonctionner le ménage communal, après péréquation, que des communes plus démunies à la base."

En effet, le budget 2020 que notre Municipalité soumet au Conseil le 28 octobre prévoit un déficit record ainsi qu'une hausse record des impôts et un gel des investissements. Non seulement l'Etat fait payer les communes pour des dépenses qui sont engendrées uniquement par lui-même; de plus, il ponctionne une trentaine de celles-ci (la plupart membres de l'AdCV) d'une façon qui rend très difficile leur gestion.

L'Art. 138.2 de la Constitution vaudoise prévoit pourtant que:

"Les communes disposent d'autonomie, en particulier dans:

- a) la gestion du domaine public et du patrimoine communal*
- b) l'administration de la commune*
- c) la fixation, le prélèvement et l'affectation des taxes et impôts communaux"*

En réalité, dans le système actuel :

- a) nos impôts sont affectés par décision du canton, pas de la commune ; et*
- b) le fardeau de la péréquation nous empêche de gérer correctement nos communes.*

Où est l'autonomie ?

2. Une proposition de modification de la loi sur l'aménagement du territoire (LATC) est actuellement en consultation.

Déjà aujourd'hui, le Canton nous impose une notion de "capacité d'accueil" basée sur une "norme" de surface par personne de 50m². Il en résulte que beaucoup des communes de notre région sont classées "surdimensionnées."

La nouvelle loi prévoit que les Municipalités doivent contrôler, lorsqu'elles reçoivent une demande de permis de construire, que le projet "utilise rationnellement les droits à bâtir de la parcelle, soit qu'il les épuise, soit qu'il permette un agrandissement ultérieur, ou la construction d'un autre bâtiment". En d'autres termes, si l'on suit la logique de cette

mesure, nous allons devoir rendre visite aux propriétaires pour vérifier qu'ils "épuisent" leurs droits à bâtir (c'est à dire, que chaque habitant n'occupe pas plus que les 50m² qui lui sont alloués) si ce n'est pas le cas, nous avons le droit d'ordonner le morcellement ou de nouvelles constructions sur la parcelle.

L'on se croirait en Union Soviétique.

M. Middleton est chaudement applaudi.

2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 21 mars 2019 à Prangins

Mme Byrne Garelli reprend la parole et poursuit avec l'Ordre du Jour, qui est accepté à l'unanimité.

De même, le PV de l'Assemblée générale du 13 juin 2019 à Mex est adopté unanimement, moins 4 abstentions.

3. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV

NPIV

Mme la Présidente indique que la nouvelle composition de la délégation du Conseil d'Etat avait laissé des espoirs que les discussions (confidentielles pour l'instant) puissent avancer positivement.

Le Canton a notamment accepté que M. Claude Jeanrenaud, professeur honoraire de l'Université de Neuchâtel, suive et conseille la révision complète de la péréquation intercommunale vaudoise en qualité d'expert. La dernière rencontre de la plate-forme politique fait craindre que les premiers espoirs soient déçus, particulièrement si le Conseil d'Etat refuse de faire un geste en faveur des communes au niveau du financement de la facture sociale.

Le GT a rendu son rapport et les discussions ont commencé hier, avec pour objectif d'obtenir plus de ressources pour les communes au travers d'une bascule partielle du financement de la facture sociale (17 points en lieu et place de 27).

L'UCV a publié une analyse du résultat que pourrait signifier cette bascule partielle, à savoir obtenir 315 Mios qui resteront dans les portefeuilles des communes.

Notre Présidente indique qu'elle n'entend pas s'épuiser dans des négociations interminables : si le Conseil d'Etat reste inflexible, l'AdCV agira par le biais du Grand Conseil.

Elle communique ensuite l'historique et le calendrier des discussions :

Historique :

- 1^{ère} rencontre de la plate-forme le 3 juillet ;
- Confirmation de la feuille de route avec pour objectif une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 ;
- Financement de la facture sociale négocié dans ce cadre mais pas la facture policière ou les constructions scolaires ;
- Création d'un groupe technique et d'un groupe politique.

Calendrier :

- Octobre 2019 : facture sociale, étant précisé que la deuxième réunion de la plate-forme a été renvoyée au mois de janvier 2020 ;
- Janvier 2020 : principes techniques et péréquation des ressources
- Mars 2020 : charges structurelles
- Mai-juin 2020 : périmètres urbains
- Août-octobre 2020 : paramétrisation, simulations et finalisation du projet

Mme Byrne Garelli informe qu'elle reste à disposition des membres sur ce sujet et demande s'il y a des questions dans l'assemblée.

M. Pierre Burnier, Syndic de Bursinel, demande quel est l'élément nouveau qui pourrait faire changer d'avis le canton ? Quel espoir ont l'AdCV et l'UCV quant à un changement de position du Canton ?

Mme la Présidente répond que lors de la première rencontre, la nouvelle équipe représentant le Canton (Mmes Métraux et Gorrite, ainsi que M. Leuba) a reconnu que les communes ne pouvaient plus continuer ainsi. Mme Byrne Garelli a senti qu'un nouveau dialogue était possible. Malheureusement à la seconde rencontre, M. Broulis était de retour et le soufflé est retombé. Mme la Présidente pense qu'il devrait quitter la plate-forme, sinon on n'arrivera à rien.

Scolaire/parascolaire

Le groupe de travail scolaire et parascolaire, nouvellement reconstitué, se réunira avant les fêtes (au lendemain de l'AG, la date de cette réunion a été fixée au 6 novembre). Cette rencontre a été retardée en raison de la difficulté à trouver une date qui convienne à tout le monde. Il s'agira de discuter des nombreux sujets d'actualité, notamment du financement des camps scolaires et sorties de classes.

Le Conseil d'Etat a décidé de suspendre toutes les plates-formes autres que la NPIV pour se consacrer uniquement à celle-ci. Pour les mêmes motifs, le Grand Conseil a gelé le traitement de plusieurs objets parlementaires (Postulat Betschart, initiative parlementaire Carrard, etc.), concernant notamment les constructions scolaires, la participation des communes à l'informatique et le financement des camps, ce qu'Andreas Sutter regrette beaucoup.

Pour promouvoir les JOJ 2020, le Canton propose différents types de soutien méthodologique et financier à des groupes de jeunes de moins de 25 ans. Les projets doivent être liés à la thématique du sport : initiation à une pratique sportive, organisation d'un tournoi, l'ouverture de salle de sports dans sa commune, etc. Mais ils peuvent aussi prendre d'autres formes pour la traiter tels que des débats, des pièces de théâtre, des

reportages, etc. M. Sutter a mis quelques dépliants à disposition des communes intéressées.

LATC Constructions

M. Pierre Stampfli souhaite la bienvenue à toutes et tous. Il se réfère aux 70 pages de l'EMPL que les communes ont reçues du canton. MM. Pierre Stampfli et Michel Buttin informent l'assemblée, qu'avec le Secrétaire général, ils ont procédé à une analyse de ce dossier et ont répondu au questionnaire du Canton. L'AdCV va mettre à disposition des communes membres le projet de réponse et le questionnaire rempli par ses soins (fait le 14 octobre). Ils remercient d'avance les membres de transmettre à l'AdCV une copie de leurs réponses au Canton, afin qu'elle puisse en faire la synthèse et compléter ainsi sa prise de position. Le délai de retour étant fixé au 11 novembre.

M. Buttin souhaite donner quelques précisions sur l'article 9. « Utilisation des droits à bâtir », dont il fait lecture à l'assemblée. A son avis, l'article va beaucoup trop loin, il s'agirait de rationaliser les terrains. Selon M. Buttin cet article doit être retiré de la loi.

M. Robert Middleton, Syndic de Crans-près-Céligny, souligne que dans cet article, le Canton parle de terrains partiellement bâtis, mais que dans la loi il n'y a rien de tel. Il se demande quelle est l'origine de cette notion et pense que c'est un tour de passe-passe.

Mme Byrne Garelli propose aux communes de s'inspirer de la réponse de l'AdCV réalisée par MM. Stampfli et Buttin.

M. Robert Middleton, informe que la réponse que Crans-près-Céligny a déjà retournée au Canton a été validée par Maître Bovay. Les communes peuvent également s'en inspirer. Mme la Présidente propose que la réponse de Crans soit incluse dans celle de l'AdCV.

Nouvelles formations proposées par l'AdCV

M. Siegfried Chemouny, Secrétaire général de l'AdCV, propose deux nouvelles formations aux membres. L'une sur les ZIZA, qui sera donnée par M. Pierre Stampfli et l'autre sur les relations entre les Municipalités et les Conseils communaux/généraux, donnée par lui-même, listant les outils à disposition des communes.

Des feuilles de pré-inscription sont disponibles dès ce soir.

Divers

Mme la Présidente informe de la prochaine Assemblée générale de l'AdCV qui aura lieu le 28 novembre à Buchillon, en présence de Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle.

La sortie récréative 2020 de l'AdCV est prévue le 12 juin à Penthaz avec la visite de la nouvelle cinémathèque.

Mme Byrne Garelli remercie d'ores et déjà ces deux communes pour leur accueil.

4. Ateliers

Mme la Présidente informe du but de ces ateliers. En cas de reprise de la facture sociale par le Canton, quelles nouvelles compétences les communes pourraient-elles reprendre ? En effet, conserver des compétences au niveau communal permet également de conserver leur financement. Il s'agit aussi de conserver un maximum d'autonomie. Avec la facture sociale telle que proposée actuellement par le Canton, les communes payent, mais ne décident de plus rien. Elle rappelle que lors des tables rondes organisées lors de l'AG du 16 juin 2018 à Le Vaud, les communes participantes avaient déjà donné quelques pistes. Il s'agit ce soir de faire ressortir de nouvelles idées et de conforter l'AdCV dans ses négociations avec le Canton

Pour le bon déroulement des ateliers, Mme Byrne Garelli demande de nommer un rapporteur à chaque table et remercie les membres de chaque table de signer la feuille de présence qui s'y trouve. A la fin des ateliers, le secrétariat récupérera les rapports établis, pour faire un résumé à tous les membres de l'AdCV.

Mme la Présidente remercie les représentants des communes de Gland et de Nyon, ainsi que les députés et Mme la préfète, dont la présence va certainement apporter un plus aux discussions.

M. Chemouny précise qu'un membre du Comité va se joindre à chaque table pour être le gardien du temps.

Début des ateliers à 19h45

Résultat des ateliers (6 tables complètes) : dans quels domaines les communes devraient-elles (re)prendre des compétences ? Le cas échéant, propositions.

Domaine financier :

3 tendances se dégagent sur ce point :

- l'impôt communal devrait être perçu par les communes
- laisser le libre choix de la perception des impôts communaux aux communes
- organiser une association intercommunale (ou un office central) pour la perception de l'impôt communal

Aménagement du territoire :

Les représentants des communes souhaitent clairement plus de souplesse de la part du SDT et du Canton. Globalement, la planification générale devrait être régionale, cantonale, voire même intercantonale. Trop de réglementation font perdre le bon sens.

Une difficulté d'application est soulevée en regard des buts visés par l'aménagement du territoire qui se heurtent à des intérêts économiques ou énergétiques.

Scolaire/parascolaire :

Pour certains, le système actuel est concluant. Pour d'autres, une meilleure coordination entre les associations scolaires et parascolaires doit être mise en place.

Une reprise de compétence par les communes est proposée pour les enclassements et les horaires scolaires, de manière à pouvoir gérer les coûts des transports scolaires, ainsi que pour la gestion des tableaux interactifs.

Mobilité/transports/routes

Une meilleure planification et une gestion intercommunale, voire régionale est souhaitée. De manière générale, un encouragement à l'utilisation des transports publics est souhaité. Certaines communes souhaitent pouvoir décider de l'aménagement des routes communales, notamment la gestion des zones de circulation à 30 Km/h.

Sécurité/protection civile :

La majorité des communes ne souhaitent pas reprendre des compétences dans ce dicastère. Toutefois, une table propose de créer une police civile et que le choix d'une police soit politique.

Energie/écologie :

Ici également, une vision régionale est souhaitée. Une table propose plus d'autonomie sur l'éclairage public. Pourquoi ne pas allouer des subventions ? il s'agit de montrer l'exemple.

Social :

La reprise de l'AVASAD par les communes n'est pas souhaitée à l'unanimité. Une gestion de proximité est par contre nécessaire. Toutes les communes n'ont pas les mêmes besoins.

Autres :

Sont proposés :

- la gestion du patrimoine (bâtiments classés, secteurs ISOS)
- une incitation à la fusion de communes
- la gestion de petites manifestations hors POCAMA

Fin des ateliers à 20h15

Mme la Présidente remercie l'assemblée pour cet instant de réflexion et de partage. Elle propose que toutes les communes qui ont des remarques particulières les fassent parvenir au secrétariat de l'AdCV.

5. Divers et propositions de l'Assemblée

Information du secrétariat général de l'AdCV

GT « Paroles aux communes » : ce groupe de travail, qui réunissait des communes membres et non-membres de l'AdCV, a décidé de renoncer à ce projet. Il s'agissait de permettre à des communes de lancer des référendums au niveau cantonal. Les raisons de cet abandon sont politiques (volonté de ne pas interférer dans les négociations Canton/communes) et financières (coûts d'une éventuelle campagne).

Rapport de la COPAR : ce rapport vient de paraître. Le Comité de l'AdCV va en faire une analyse détaillée et partagera ensuite ses conclusions avec les communes membres.

Mme Byrne Garelli s'apprête à clore l'Assemblée générale. Elle demande encore s'il y a des divers ou des questions.

Monsieur le député Pierre-André Romanens remercie le Comité de l'AdCV pour l'invitation à cette Assemblée générale et est heureux d'y avoir participé. Cela lui permet d'être au plus proche des besoins des communes et de pouvoir en référer au Canton. Il informe que

la loi sur les communes va être révisée et recommande à tous d'être attentif. Il se tient à la disposition des communes pour toute question y relative.

M. Robert Middleton, hôte des lieux, informe que sa commune a récemment naturalisé un couple du Bangladesh et il nous propose de goûter leur cuisine pour la partie récréative

Pour le PV : Miriam Perraudin

La séance est levée à 20h40

Calendrier 2019

- Jeudi 28 novembre 2019, Assemblée générale à Buchillon.

Annexes

- Présentation de l'AdCV
- PV de l'AG du 13 juin 2019 à Mex